

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 05 juin, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2018

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIK Catherine, NYZAM Fabienne, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien et PASQUAUD Roland.

Excusé : Monsieur REID Derek.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Monsieur DE GUILLEBON Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Calitom : Lors de la collecte des déchets ménagers bacs noirs, les conteneurs ne sont pas remis correctement dans leur emplacement. Le signaler à Calitom.

BACS DE COLLECTE des déchets de venaisons :

Informers les administrés de la commune dans le bulletin municipal qu'ils peuvent aussi disposer dans ces bacs les cadavres d'animaux.

Aménagement du bourg :

Lecture du diagnostic réalisé par le Cabinet d'Etude Amplitude Paysages 24.

Prochaine réunion prévue le mardi 03 juillet à 9h30 pour présenter l'étude établie suite au diagnostic.

Financement : DETR accord à 35% et conseil département selon prestations pour un total d'environ 50% de subventions.

Taille de la haie rue de Farebersviller qui gêne la visibilité :

Faire intervenir le lamier et du personnel pour ramasser les branches.

Attendre que la récolte de blé soit faite sur la parcelle de Monsieur FORESTAS pour le stockage des branches.

Que faire concernant les arbres dans la haie entre le bourg et la route des Essards : tailler ou couper les arbres. A préciser rapidement après visite sur les lieux.

Travaux de voirie : l'entreprise a interrompu les travaux pendant les intempéries.

Monsieur ALLMAN domicilié 8 rue de la Grande Vigne a envoyé un courrier demandant l'**aménagement de son entrée** pour permettre au camion poubelle de faire demi-tour. Accord du conseil, travaux à prévoir pour 2019.

La borne pour camping-car place de la Mairie a été commandée et doit être installée fin juin.

La faucheuse d'accotement prévue au budget 2018 a été commandée, livraison prévue fin juin.

Utilisation du camion de la commune par l'employé municipal remplaçant pour rentrer à Festalemps à son domicile entre 12h et 13h30 : Monsieur CHATENET fait part au conseil que Monsieur THEYS utilise le camion de la commune tous les midis pour rentrer déjeuner chez lui.

Accord du conseil pour l'utilisation pour ce trajet une fois par semaine pour faire rouler le camion.

Recensement de la population janvier et février 2019 :

Accord du conseil pour la nomination de Madame AUTHIER Christine coordinateur communal et Madame CHATENET Nelly agent recenseur.

FPIC 2018 : la commune doit se prononcer sur la répartition du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Accord du conseil pour 65% communauté de communes Lavalette Tude Dronne et 35% pour la commune de Bonnes.

Restaurant « L'Auberge des Bocains » : Lecture du compte rendu de Monsieur Chevré - AC CONSULTANT sur la mission assistante de médiation et de coaching pour le restaurant.

Le conseil municipal souhaite être tenu informé de la suite donnée au 15 juin.

Modification périmètre NATURA 2000 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture de la Charente lui demande de se prononcer sur le projet de modification du périmètre du site FR7200662 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site initialement défini à l'échelle du 1/100^{ème} a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site, ainsi que de l'échelle plus fine adoptée dans le document d'objectifs. Toute modification du périmètre doit être soumise à la consultation des organes délibérants des communes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal : approuve le projet de modification du périmètre du site FR7200662 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Modification statuts Syndicat Mixte de la Fourrière : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvé par le Conseil Syndical lors de sa séance du 22 mars 2018. Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collège de Cœur de Charente. Le Conseil Municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

Comité des fêtes : Madame la Présidente du comité des fêtes est décédée. Une assemblée générale est programmée prochainement pour reformer un bureau.

Un groupe « Art et Culture » est constitué. Il a pour but l'organisation d'un évènement « les Arts au Jardin ». Ce groupe serait rattaché au comité des fêtes pour organiser cette manifestation. Le financement serait assuré par une subvention communale de 300 euros (ou le paiement direct des affiches de publicité) et un don de 300 euros de l'association « aux bonnes affaires ».

Présentation du règlement d'utilisation de la salle polyvalente : a approuver par le conseil municipal.

Une stagiaire sera présente au secrétariat de la commune et à la Communauté de Communes au mois de Juillet.

Séance levée 23 heures

